



Les Français et le don d'organes

Rapport

Version n° 2

Date : 8 Février 2011

De: Nadia AUZANNEAU et Stéphanie CHARDRON

A: Jean-Pierre SCOTTI et Saran SIDIBE

OpinionWay, 15 place de la République, 75003 Paris. Tél : 01 78 94 90 00



Contexte et Objectifs

Contexte & Objectifs

La Fondation Greffe de Vie, reconnue d'utilité publique (décret publié au JO du 25/11/2005), poursuit plusieurs objectifs : promouvoir le don d'organes, dynamiser les activités de prélèvement et de transplantation, améliorer la vie des malades, soutenir la recherche.

Sa création s'est appuyée sur un principal constat : en 2006, en France, seulement 4426 transplantations alors que près de 12400 malades avaient besoin d'une greffe.

Ainsi, des milliers de patients subissent l'angoisse de l'attente, alors qu'on sait que chaque jour passé sur la liste dans l'espoir d'une greffe est une perte de chance. Des hommes, des femmes et des enfants meurent encore faute d'avoir pu être transplantés à temps, alors que la médecine aurait été en mesure de les sauver.

Aujourd'hui et afin d'attirer l'attention du grand public sur la nécessité du don d'organes, la Fondation Greffe de Vie a souhaité réaliser une étude auprès des français sur ce sujet.

Méthodologie et échantillon

- ▶ **Mode de recueil** : interrogation en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview) à partir du panel OpinionWay : **Newpanel**
- ▶ **Description des cibles interrogées**: issues d'un échantillon national représentatif de la population française de 18 ans et plus (étude omnibus)
- ▶ **Taille et structure des échantillons**: 1019 individus 18 ans et plus
Echantillon constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de région de résidence et catégorie d'agglomération.
- ▶ **Zone géographique**: France métropolitaine
- ▶ **Période d'enquête ou date de terrain** : 2 au 4 Février 2011
- ▶ **OpinionWay rappelle par ailleurs que les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : +/- 2 à 3 points au plus pour un échantillon de 1000 répondants.**

Synthèse

Synthèse

Position des français face au don d'organes

- ▶ Les 3/4 des français se déclarent favorables au don d'organes pour eux-mêmes.
 - ▶ Parmi eux, les 2/3 ont fait part de leur position à leurs proches
 - ▶ Seulement 45% des personnes défavorables au don d'organes (pour elles-mêmes) en ont fait part à leur proches
 - ▶ Ce thème est davantage abordé avec les proches par les femmes (68% d'entre elles ont parlé de leur position à leurs proches vs. 54% des hommes).
- ▶ En ce qui concerne leurs proches, 1 français sur 2 se déclare favorable au don. Le fort pourcentage de personnes ne se prononçant pas est notable : 1 personne sur 3.
 - ▶ Parmi les personnes ne se prononçant pas, 80% d'entre eux déclarent que leurs proches ne leur ont pas fait part de leur position à ce sujet.
 - ▶ Globalement, 44% des individus seulement connaissent la position de leurs proches.
- ▶ La position par rapport au don d'organes est « région dépendante » : en région parisienne le % de favorables est plus bas qu'en province (avec respectivement 69% vs. 78% pour eux-mêmes et 42% vs. 58% pour leurs proches).

Synthèse

Connaissance de la loi française sur le don d'organes

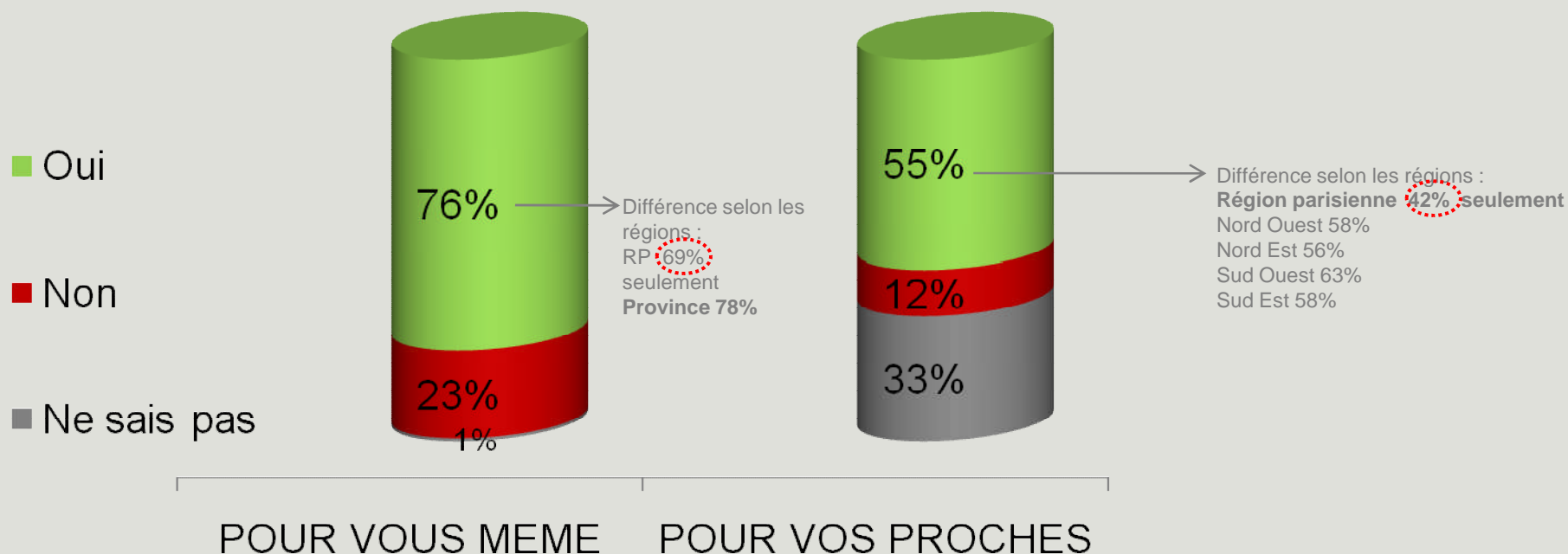
- ▶ Seulement 13% des interviewés déclarent qu'il suffit de s'être inscrit sur le « registre du non » ou d'avoir fait part de son opposition au don d'organes à ses proches.
- ▶ **66% des répondants se trompent sur la définition de la loi** en pensant qu'il faut avoir donné son accord sur le don d'organes, (alors qu'il s'agit du contraire et qu'il faut avoir signifié son refus) :
 - ▶ 40% des répondants pensent qu'il suffit de porter sur soi une carte de donneur d'organes
 - ▶ et 26% qu'il suffit d'être inscrit sur le « registre du oui » ou d'avoir fait part de son accord à ses proches
- ▶ Après avoir donné des précisions sur le texte de loi : **92% des interrogés sont d'accord sur le fait qu'il faut faire connaître cette loi**
 - ▶ 94% des favorables au don (pour eux-mêmes)
 - ▶ mais également 87% des personnes défavorables au don.

Résultats

Les 3/4 des Français sont favorables au don d'organes (pour eux-mêmes)

Q1: Êtes-vous POUR VOUS-MEME favorable au don de vos organes après votre mort ?
 Q2: Êtes-vous POUR VOS PROCHES favorable au don de leurs organes après leur mort ?

Base : 1019 individus de 18 ans et plus



○ ○ Ecart significativement supérieur ou inférieur à un niveau de confiance de 95%. En d'autres termes, il y a 95% de chances que l'écart constaté ne soit pas dû au hasard.

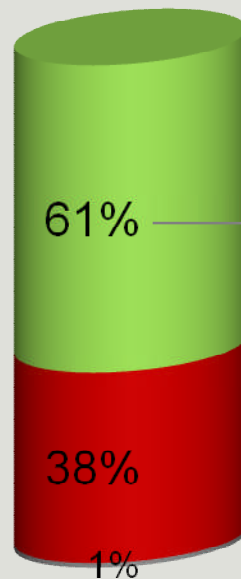
Les femmes ont davantage fait part de leur position que les hommes

Q3 : Avez-vous déjà fait part de votre position à vos proches, famille ou amis à ce sujet ?

Base : 1019 individus
de 18 ans et plus

■ Oui, j'en ai
fait part à
mes proches

■ Non, je n'en
ai pas fait
part à mes
proches

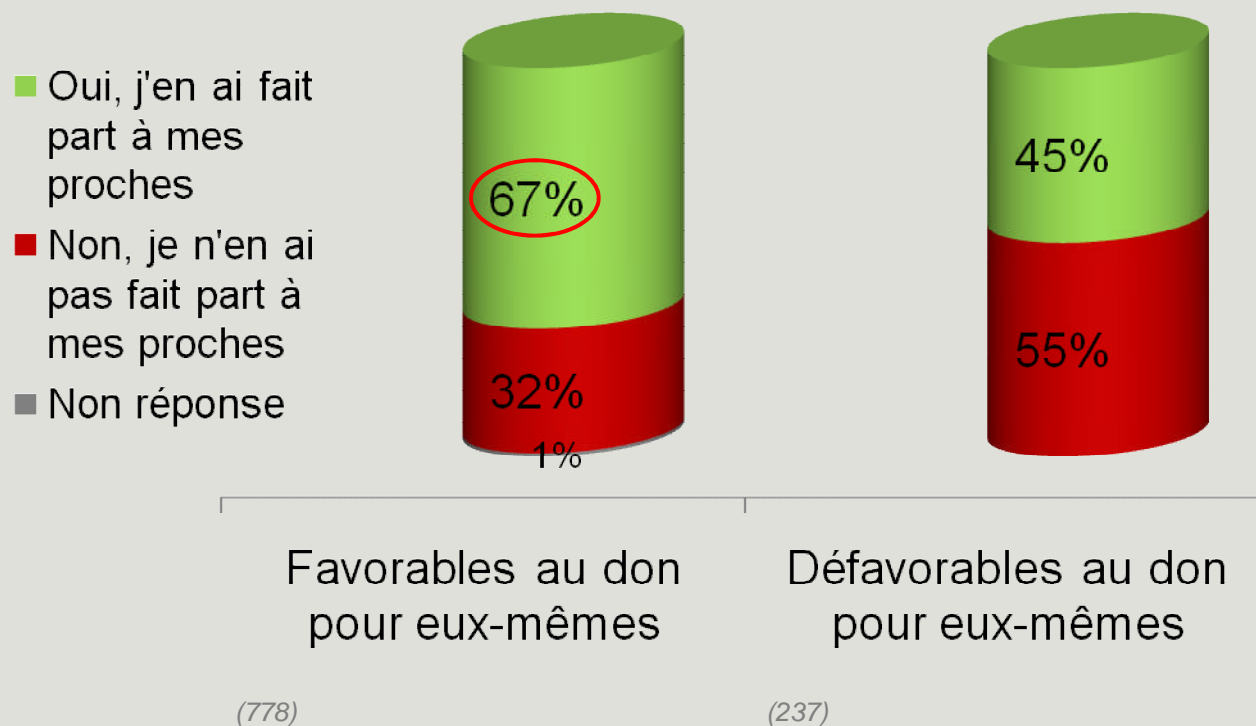


Différence significative selon les sexes :
Femmes **68%** vs. 54% des hommes

○ ○ Ecart significativement supérieur ou inférieur à un niveau de confiance de 95%. En d'autres termes, il y a 95% de chances que l'écart constaté ne soit pas dû au hasard.

Les personnes favorables au don en ont davantage parlé à leurs proches

Q3 : Avez-vous déjà fait part de votre position à vos proches, famille ou amis à ce sujet ?

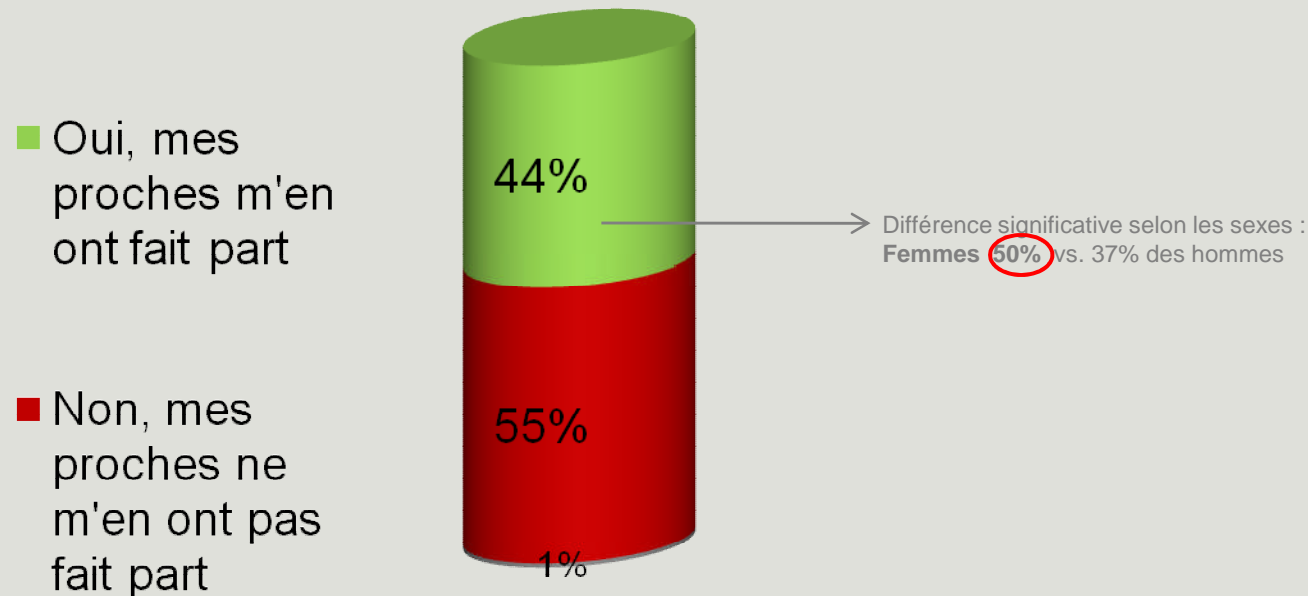


○ Ecart significativement supérieur ou inférieur à un niveau de confiance de 95%. En d'autres termes, il y a 95% de chances que l'écart constaté ne soit pas dû au hasard.

Seulement 44% connaissent la position de leurs proches

Q4: Vos proches vous ont-ils fait part de leur position à ce sujet ?

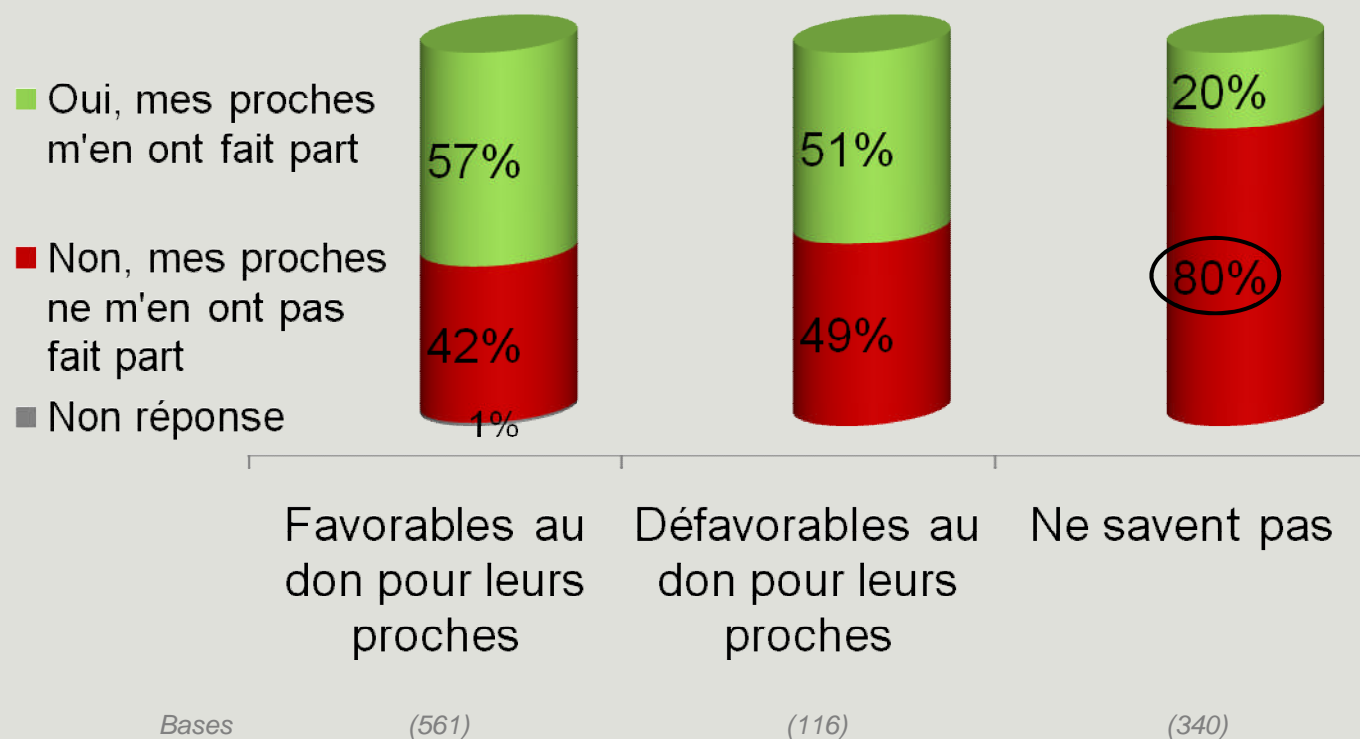
Base : 1019 individus
de 18 ans et plus




○ ○ Ecart significativement supérieur ou inférieur à un niveau de confiance de 95%. En d'autres termes, il y a 95% de chances que l'écart constaté ne soit pas dû au hasard.

Que les personnes interrogées soient favorables ou non au don d'organes de leurs proches, la moitié d'entre eux connaissent leur position sur le sujet

Q4: Vos proches vous ont-ils fait part de leur position à ce sujet ?



  Ecart significativement supérieur ou inférieur à un niveau de confiance de 95%. En d'autres termes, il y a 95% de chances que l'écart constaté ne soit pas dû au hasard.

Seuls 13% des répondants connaissent correctement la loi française en matière de don d'organes

Q5 : Selon vous, parmi les affirmations suivantes, laquelle correspond EXACTEMENT à la loi française pour que vos organes puissent être prélevés après votre mort ?

En %

Base : 1019 individus
de 18 ans et plus

Il suffit de porter sur soi une carte
de donneur d'organes

40

Il suffit de s'être inscrit dans le
registre du oui ou d'avoir fait part
de son accord à ses proches

26

Il suffit de s'être inscrit dans le
registre du non ou d'avoir fait part
de son opposition à ses proches

13

Ne sait pas exactement

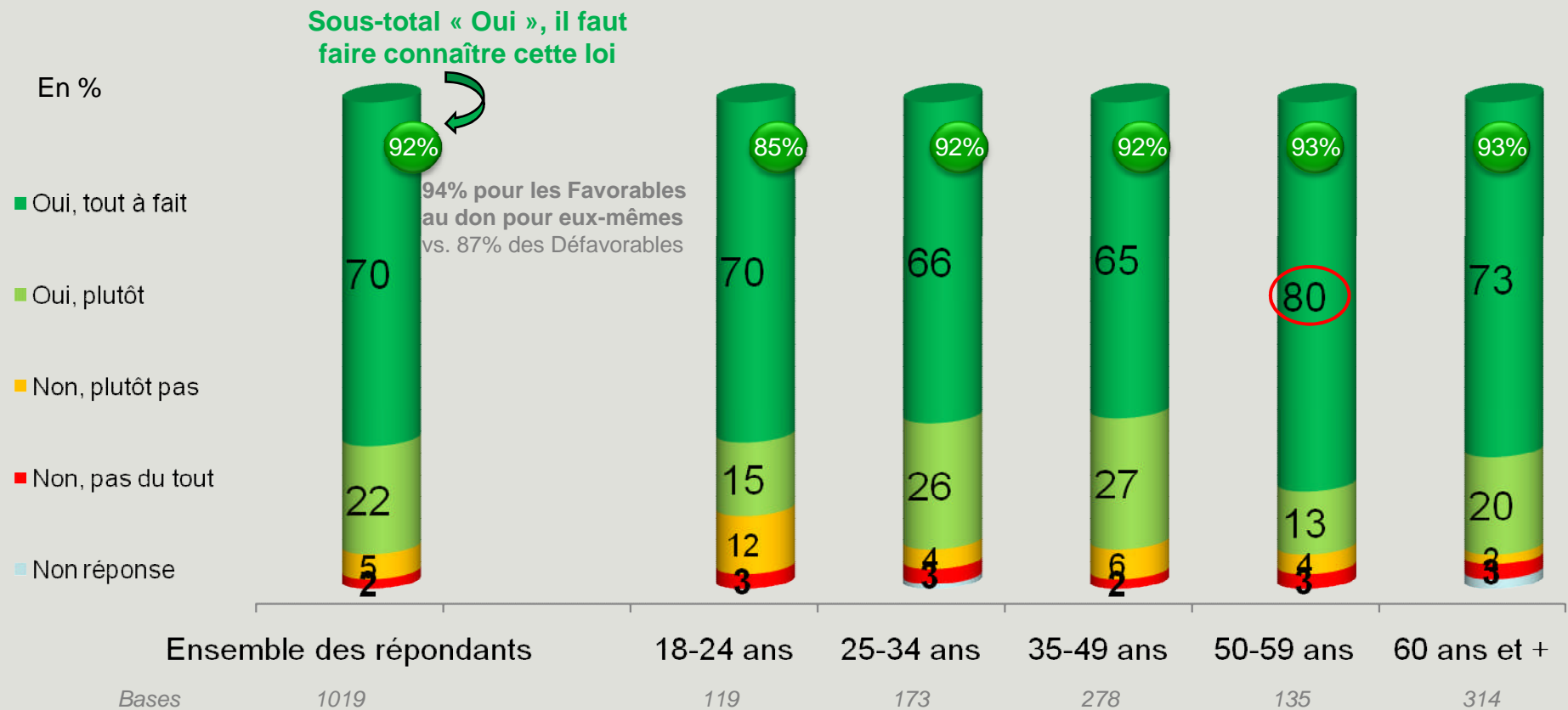
21

66% des répondants se trompent
sur la définition de la loi
française en matière de don
d'organes

Un très large consensus sur la nécessité de faire connaître cette loi

Quel que soit l'âge ou la position des personnes face au don d'organes

Q6 : La loi française sur le don d'organes stipule très exactement que « toute personne est considérée consentante au don d'éléments de son corps après sa mort, en vue de greffe, si elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant ». Selon vous faut-il faire connaître cette loi ?



○ ○ Ecart significativement supérieur ou inférieur à un niveau de confiance de 95%. En d'autres termes, il y a 95% de chances que l'écart constaté ne soit pas dû au hasard.

Annexes

Structure de l'échantillon

En %

		TOTAL (1019 individus)
SEXE	Homme	48
	Femme	52
AGE	18-24 ans	12
	25-34 ans	17
	35-49 ans	27
	50-64 ans	23
	65ans et +	21
REGION	Région Parisienne	18
	Nord Ouest	24
	Nord Est	24
	Sud Ouest	11
	Sud Est	23
NIVEAU D'ETUDES	Inférieur au bac	25
	Bac	24
	Etudes supérieures	51
PROFESSION DE L'INTERVIEWE	CSP +	26
	CSP -	31
	Inactifs	43

		TOTAL (1019 individus)
CATEGORIE D'AGGLOMERATION	Une commune rurale	26
	Une ville de 2000 a 19 999 habitants	17
	Une ville de 20 000 a 99 999 habitants	13
	Une ville de plus de 100 000 habitants, hors Paris / RP	28
	Une unité urbaine de Paris et région parisienne	16
NOMBRE D'ENFANT(S) DE MOINS DE 15 ANS AU FOYER	Aucun	70
	1	12
	2 et plus	18
SITUATION MATRIMONIALE	Célibataire sans enfants	19
	Célibataire avec enfants	4
	Mariée/concubine sans enfant	22
	Mariée/concubine avec enfants	48
	Autre	7